



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

PROGRAMME DE LA RENCONTRE ANNUELLE DE L'OTPG

**Le samedi 20 septembre 2008
Hôtel Auberge Universel Montréal**

OTPG
720-1265, rue Berri, Montréal, QC H2L 4X4
Tél. : 1 800 561-3459 – Fax : 514 845-3643
Courriel : info@otpg.qc.ca – Site Web : www.otpg.qc.ca

8H15 À 9H15 - ATELIER DU MATIN

Le marché du carbone

Cet atelier permettra de raffiner vos connaissances et votre compréhension du marché du carbone. Le marché du carbone est en pleine expansion ; la valeur globale de ce marché est passée de 10 G \$ en 2005 à 60 G \$ en 2007. Le Protocole de Kyoto est à l'origine du marché du carbone comme outil servant à faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle globale. Plusieurs pays et régions mettent en place des réglementations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il en résulte une forte demande pour des crédits d'émissions. Les entreprises et organisations québécoises peuvent participer aux activités de ce marché à certaines conditions. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDÉIE) en collaboration avec ÉcoRessources, une entreprise de services-conseils spécialisée en changements climatiques, en agroalimentaire et en énergie, offre des conférences sur le sujet.

PAR JEAN NOLET, PRÉSIDENT DE LA FIRME ÉCORESSOURCES

9H30 À 10H45 - ATELIERS SIMULTANÉS DU BLOC A

1- La contamination des sites résidentiels

À titre de T.P. oeuvrant dans l'immobilier ou tout domaine connexe ou comme propriétaire présent ou à venir, la contamination des sites peut vous toucher. Votre commerce, bureau ou résidence peuvent être situés sur un sol jugé contaminé sans que vous ne le sachiez. L'évolution du parc immobilier et de l'utilisation passée des sites nous confronte aujourd'hui à un environnement altéré, susceptible d'affecter la santé de la population dans son milieu de vie. Les propriétaires, gestionnaires immobiliers, entrepreneurs ou professionnels, peuvent, dans le cadre de leurs activités, occasionner ou subir des préjudices économiques graves liés à la contamination des sols. Par ignorance du passif environnemental des propriétés, tous ces intervenants peuvent être confrontés à des travaux de restauration. Ce domaine est maintenant régi par des protocoles visant les études environnementales et la caractérisation des sites. Les organismes gouvernementaux et les institutions prêteuses exigent maintenant des Étude Environnementales de Sites pour toutes les propriétés où elles sont impliquées.

- I. Sensibiliser les intervenants aux problèmes de contamination et ainsi éviter que le problème s'aggrave
- II. Décrire les protocoles et processus d'investigation et de décontamination des sites.
- III. Illustrer par des études de cas les processus d'investigation et les conséquences économiques de la contamination.

PAR DENIS GIRARD, T.P., CONSEILLER, RESSOURCES TECHNIQUES, PROJETS SPÉCIAUX ET RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

2- Les erreurs commises de bonne foi

La sécurité des machines est une préoccupation d'actualité étant donné la Loi C-21 qui modifie désormais le *Code criminel* en ce qui a trait à la responsabilité pénale des organisations et entreprises. Bien comprendre les enjeux de la sécurité des machines est indubitablement nécessaire tant pour les opérateurs, le personnel de maintenance que pour les administrateurs de nos organisations québécoises. L'objectif de l'atelier est de présenter aux participants des exemples concrets d'implantation de solutions relatives à la sécurité des machines en industrie, dont les failles mineures ou majeures, ont pu ou pourraient conduire à un désastre.

PAR GAÉTAN LEBLANC, FORMATEUR ET CHARGÉ DE PROJET POUR LA SÉCURITÉ DES MACHINES POUR LE GROUPE ENICO INC.

3- Le code de déontologie

Cet atelier dresse un aperçu de la structure du système professionnel québécois, du contenu du *Code de déontologie* de l'OTPD, des instances qui veillent au respect du *Code de déontologie* et à l'éthique professionnelle. Cet atelier se veut une aide pour ne pas contrevenir aux obligations déontologiques qui vous incombent en vertu du présent code à l'égard du public, de vos clients, votre profession ou encore vos collègues.

PAR ME MARIE-CLAUDE SIMARD, DIRECTRICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'OTPD ET CHENEL LAUZIER, T.P., SYNDIC

11H À 12H15 - ATELIERS SIMULTANÉS DU BLOC B

1- 32 histoires brèves sur l'inspection préachat

Profitant de la publication récente des nouvelles *Normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels*, cet atelier se veut un survol sur la nature et la portée du mandat en cette matière ainsi que sur les règles qui régissent les technologues oeuvrant en préachat. Une attention toute particulière sera accordée aux problèmes généralement rencontrés dans la livraison du service et la rédaction du rapport. Finalement, le syndic adjoint à l'OTPDQ présentera son point de vue sur le sujet.

Objectifs :

- I. Présenter les points saillants des nouvelles normes.
- II. Clarifier le mandat et le déroulement de l'inspection.
- III. Définir le rapport d'inspection.
- IV. Spécifier la distinction des technologues.

PAR PATRICK GAUTREAU, T.P., PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉCHAT ET PIERRE BONNEVILLE, T.P., SYNDIC ADJOINT

2 – Le modèle Toyota en amélioration continue

Cet atelier retrace l'historique du modèle Toyota et explique le vocabulaire utilisé (galvaudé) en amélioration continue, notamment KAIZEN, LEAN manufacturing, PVA, TPS, le SIGMA et la production pull (flux tendu). De plus, vous recevrez des explications sur modèle Toyota (KAIZEN) à travers l'outil de base qu'est la démarche 5-S avec des études de cas de concert et une pratique à l'appui.

Objectifs :

- I. Vulgariser l'information au public.
- II. Faire découvrir le puissant changement de culture qu'il est possible d'amorcer en production à tous les niveaux.

PAR DENIS CARPENTIER, T.P., CONSULTANT

3- Tenue de dossiers

Cet atelier fait un survol du processus de l'inspection professionnelle et des principales dispositions de cet important règlement de l'OTPDQ, lequel détermine les normes relatives à la tenue, la détention et le maintien de dossiers et la tenue d'un cabinet de consultation. Cette conférence se veut une aide pour la tenue générale de vos dossiers et de votre cabinet de façon à améliorer vos services professionnels et ainsi mieux répondre aux attentes du public qui fait affaire avec vous.

PAR ME MARIE-CLAUDE SIMARD, DIRECTRICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'OTPDQ ET CHENEL LAUZIER, T.P., SYNDIC

12H30 À 14H30 - REPAS ET MENTIONS HONORIFIQUES

15H À 16H30 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

16H30 À 18H – COCKTAIL